

Des p'tits culs aux gangs de rue. Action concertée et enjeux définitionnels

From Brats to Street Gangs. Concerted Action and Definitional Issues

De los grupos juveniles à las pandillas callejeras. Acción concertada y definiciones

Jean-François Cauchie, Patrice Corriveau, Héloïse Tracqui and Kim Cyr

Volume 48, Number 2, Fall 2015

Nouvelles perspectives sur le phénomène des gangs de rue

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033837ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033837ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (print)

1492-1367 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cauchie, J.-F., Corriveau, P., Tracqui, H. & Cyr, K. (2015). Des p'tits culs aux gangs de rue. Action concertée et enjeux définitionnels. *Criminologie*, 48(2), 65–82. <https://doi.org/10.7202/1033837ar>

Article abstract

“Street gangs” have been a source of political and police concern in Canada for almost twenty years. This concern led to the development of two successive intervention plans in Quebec in the late 2000s. In several cities in Quebec, community consultation groups (*tables de concertation*) on gangs were created. The researchers, having learned about the difficulties one of those tables was having in clarifying its mandate, conducted semi-structured interviews with its members (police, youth centre workers, members of community organizations, individuals from the schools). The interviews specifically addressed the gap between the police definition of the phenomenon of street gangs adopted by the table and the “realities on the ground” that they had to deal with – “realities” about which there was no consensus. These gaps raise a number of concerns that affect both the purpose of the table and the legitimacy of its concerted actions.

Des p'tits culs aux gangs de rue

Action concertée et enjeux définitionnels¹

Jean-François Cauchie²

*Professeur agrégé
Département de criminologie
Université d'Ottawa
jcauchie@uottawa.ca*

Patrice Corriveau

*Professeur titulaire
Département de criminologie
Université d'Ottawa
pcorrive@uottawa.ca*

Héloïse Tracqui

*Candidate au doctorat
Département de criminologie
Université d'Ottawa
htrac042@uottawa.ca*

Kim Cyr

*M.A. en criminologie
Université d'Ottawa
kim.cyr.86@gmail.com*

RÉSUMÉ • *Au Canada, le phénomène des «gangs de rue» suscite une inquiétude politique et policière depuis près d'une vingtaine d'années. Cette inquiétude s'est traduite au Québec par deux plans d'intervention successifs à la fin des années 2000. C'est ainsi que dans plusieurs villes de la province, des tables de concertation sur les gangs ont vu le jour. Informés des difficultés que connaissait l'une de ces tables à se situer par rapport à sa raison d'être, nous avons eu recours à des entretiens semi-directifs avec ses membres: service de police, centres jeunesse, organismes communautaires, milieux scolaires. Ces entretiens se sont spécifiquement penchés sur les décalages que les*

1. Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du groupe Métropolis (Domaine 5), groupe appuyé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

2. Département de criminologie, Faculté des sciences sociales, 120, Université, Pavillon des sciences sociales, pièce 14002, Université d'Ottawa, Ottawa (Ontario), Canada, K1N 6N5.

membres de la table de concertation percevaient entre la définition policière du phénomène de gangs de rue adoptée par le groupe et leurs «réalités de terrain»; des réalités qui étaient par ailleurs loin de faire consensus. Nous verrons que de tels décalages occasionnent nombre de malaises touchant à la fois à la raison d'être de la table et à la légitimité de ses actions concertées.

MOTS CLÉS • *Gangs de rue, bandes de jeunes, définition, Québec, actions concertées.*

On sait qu'il y a des jeunes qui fréquentent d'autres jeunes, mais après, est-ce que c'est des gangs de rue?
(Gaël)

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, les «gangs de rue»³ suscitent l'inquiétude des autorités politiques et policières canadiennes et québécoises⁴. Lors du dévoilement du deuxième *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2011-2014)*, le premier ministre du Québec de l'époque, Jean Charest, écrivait en préambule du document que «le phénomène des gangs de rue constitue une importante source de préoccupations en matière de sécurité publique, tant pour les autorités politiques, judiciaires, communautaires que pour les citoyens» (Bourque et Lavertue, 2012, p. V). L'objectif du plan d'action est d'assurer «le maintien d'une pression sur les gangs de rue et [d'offrir] aux jeunes des perspectives autres que le milieu de la délinquance et de la criminalité. Il permet de poursuivre les actions visant à réduire la criminalité associée aux gangs de rue, à dissuader les jeunes à risque d'y adhérer et à aider les membres de gangs de rue à quitter cet univers» (Bourque et Lavertue 2012, p. 2). Pour ce faire, une «approche globale et concertée» est privilégiée (Hamel, Cousineau et Vézina, 2008). Plusieurs tables de concertation et actions concertées sur les gangs ont ainsi été créées sur le territoire québécois, lesquelles misent à la

3. «Gang de rue» est mis entre guillemets pour en indiquer le caractère à la fois socialement construit et extrêmement hétérogène. Ce postulat accompagnera tout l'article, même si les guillemets ne seront pas rappelés chaque fois.

4. Un examen attentif de la presse montréalaise situe l'émergence du phénomène des gangs au Québec dans la deuxième moitié des années 1980. Une série d'articles journalistiques est d'ailleurs publiée en juin 1989 dans un dossier intitulé: *Les gangs de jeunes: une menace?* Dans ce dossier spécial, il est fait mention que si les gangs sont encore relativement peu organisés, ils deviendront vite incontrôlables s'ils ne sont pas stoppés (*La Presse*, 1989, 23 juin). Selon Hébert, Hamel et Savoie (1997, p. 16), le problème des gangs de rue à Montréal naît entre 1986 et 1989.

fois sur des mesures répressives et préventives afin de faire face à ce qui est décrit comme la « problématique des gangs de rue ». C'est l'une de ces tables de concertation sur les gangs de rue qui nous servira de base empirique ; une table qui, comme bien d'autres, a été politiquement amenée à adopter une définition policière du « phénomène des gangs de rue ».

Dans une recherche récente, qui s'appuyait sur une méthode d'analyse en groupe (MAG)⁵ auprès de certains membres de cette table de concertation, nous avons montré que derrière un consensus apparent sur la raison d'être de la table, ses différents membres semblent en fait constamment remettre en question la définition de leur mandat commun et de leur public cible (Cauchie et Corriveau, 2012). Comme l'a résumé Dominic⁶ au cours de la MAG : « Comme on est des gens, je vais dire intelligents, c'est sûr qu'en cours de route on s'est posé des questions : "Est-on sur la bonne cible ? Fait-on les bonnes choses ?" On s'est posé ces questions-là, on se les pose encore, pis en fait, c'est un peu pour ça qu'on est là, pis qu'on a accepté de participer à votre étude. »

Nous avons donc élargi notre corpus empirique afin d'interviewer, individuellement cette fois, des participants à cette table de concertation sur les gangs de rue. Nous cherchions à comprendre les difficultés des membres de la table à se situer par rapport à la raison d'être de celle-ci et notamment à la légitimité de ses actions concertées. Très vite en effet, des décalages sont apparus entre une définition policière du « phénomène gang de rue », établie ailleurs qu'à la table, et les « réalités de terrain », telles qu'elles sont vécues par les membres, y compris par des policiers. Loin de faire consensus entre les membres eux-mêmes, ces « réalités » traduisent des tensions définitionnelles et des enjeux de prise en charge qui touchent notamment à des configurations institutionnelles, organisationnelles et professionnelles. Dans le présent article, nous nous limiterons cependant à montrer certains des pièges et des atouts que cette définition initiale génère sur le terrain même de l'action concertée.

5. Voir Van Campenhoudt, Chaumont et Franssen (2005) pour en savoir plus sur la méthode d'analyse en groupe.

6. Il s'agit d'un nom fictif afin de préserver l'anonymat du participant.

Les enjeux définitionnels entourant le phénomène des « gangs de rue »

De nombreuses recherches soulignent les enjeux liés à l'absence d'une définition « universelle » de ce qui constitue un gang de rue⁷. Le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2007-2010)* constate ainsi que « le concept est plutôt large, et aucune définition ne fait actuellement consensus auprès des experts (Hébert *et al.*, 1997). La raison en est bien simple : comme le phénomène comporte une multitude de visages, aucune définition ne réussit à cerner adéquatement l'éventail des possibilités » (Bourque et Lavertue, 2012, p. 8).

Qu'est-ce qu'un gang? Une question sans fin

Un retour rapide sur les recherches sur les gangs montre en effet que celles-ci portent souvent sur des objets qui diffèrent les uns des autres, rendant toute tentative de généralisation vaine : certains travaillent sur des regroupements de jeunes, d'autres sur des bandes de jeunes, d'autres encore sur des bandes émergentes, plusieurs sur les gangs organisés, etc. Par exemple, pour Sullivan (2005, p. 175), « gangs are far more likely than cliques to have designated leadership, formalized rules and codes of conduct, and ritualized symbols of membership, but they do not have to have all or any particular combination of these ». Chettleburgh (2003, p. 5) s'intéresse pour sa part aux gangs de jeunes qu'il définit comme « a group of youth or young adults in your jurisdiction, under the age of 21 that you or other responsible persons in your agency or community are willing to identify or classify as a gang. As part of this definition, we ask you to exclude motorcycle gangs, hate or ideology groups, prison gangs, and other exclusively adult gangs ». Mohammed (2007, p. 270) conclut qu'il est très difficile de comparer les gangs entre eux, car ceux-ci sont intimement liés aux contextes particuliers dans lesquels ils émergent. Les concordances sont aussi nombreuses que les différences entre ces différents groupes.

Les chercheurs soulignent également la nécessité de distinguer le gang en soi, son *membership* et les activités, criminelles ou non, qui en

7. Voir notamment Ball et Curry (1995); Corriveau (2009); Deckert et Kempf-Leonard (1991); Guay et Gaumont-Casias (2009); Hamel, Alain, Newman et Domond (2013); Hébert *et al.* (1997); Robert et Lascoumes (1974); Spergel (1992, 1995); White (2008).

découlent (Hamel *et al.*, 2013 ; White, 2008). Si Corriveau (2009), Mohammed et Mucchielli (2007), Robert (1966) ou Sanchez-Jankowski (1991, 1994) remettent en cause l'idée que la criminalité serait consubstantielle à toute définition d'un gang, la majorité des travaux sur le sujet estime que l'aspect de la criminalité et de l'illégalité des conduites est essentiel pour distinguer les regroupements de jeunes dont l'être-ensemble est le leitmotiv de ceux qui s'impliquent activement dans la délinquance et le crime⁸. Perreault (2005, p. 58) souligne toutefois que « si la criminalité et la délinquance représentent ce qui les distinguerait le plus des autres types de gangs (bandes d'amis, compagnons de travail, etc.), on constate, dans les faits, que ce n'est pas si facile de les départager entre eux », car « des groupes perçus comme inoffensifs (une bande d'amis par exemple) peuvent tout aussi bien commettre des actes très violents et criminalisables » (Corriveau, 2009, p. 119). Des auteurs comme Franzese, Covey et Ménard (2006) ou Klein, Kerner, Maxson et Weitekamp (2001) rappellent quant à eux l'importance de différencier les groupes dont les actes délinquants sont occasionnels de ceux dont les méfaits sont orientés vers une « criminalité soutenue ».

Ce manque d'uniformité dans la définition de ce qu'est un « gang », de la « violence des gangs » et de la « jeunesse » en général fait en sorte que les données sur le phénomène gang sont difficilement généralisables. Selon le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2007-2010)* (2007, p. 8) :

Si nous ne pouvons régler la question de la définition d'un gang de rue, il est tout de même possible d'affirmer que notre intervention vise principalement les groupes d'adolescents et de jeunes adultes qui partagent une identité commune et qui s'adonnent, de façon récurrente, à des comportements antisociaux ou délictueux. Le plan d'intervention sur les gangs de rue vise donc un continuum assez large de groupes qui peuvent se distinguer tant par leur niveau d'organisation et de persistance que par leur implication plus ou moins soutenue dans des activités criminelles ou violentes.

Devant de tels critères d'identification et d'exclusion de ce qu'est ou non un gang, on comprend que selon la définition préconisée pour circonscrire le phénomène de gang, les stratégies d'intervention pourront varier considérablement, tout comme l'évaluation de son ampleur.

8. Voir la revue de la documentation scientifique de Hamel *et al.* (2013) sur le sujet.

Les implications de la plurivocité de l'appellation gang de rue

Comme le retracent Hamel *et al.* (2013, p. 6), plusieurs travaux ont montré que «selon les sources et les organisations qui en font la proposition», les définitions varient et que «les définitions énoncées par ces différents groupes d'intérêt évoluent elles-mêmes à travers le temps». Horowitz (1990, p. 43) note en ce sens que «every group (police, media, a community, or social scientists) has its own interests and taken-for-granted assumptions and will never agree on a definition». Selon que les sources utilisées pour analyser le phénomène des gangs soient les jeunes eux-mêmes (auto-identification par exemple) ou les escouades policières, l'ampleur et la nature du «problème» varient considérablement (Ball et Curry, 1995; Decker et Kempf-Leonard, 1991; Esbensen, Winfree, He et Taylor, 2001). C'est l'un des constats du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2007-2010)* (2007, p. 8): «Selon leurs besoins respectifs, les corps policiers s'intéresseront davantage aux caractéristiques criminelles ou au potentiel de menace pour la sécurité publique, tandis que les intervenants en prévention ou en intervention préféreront une définition plus large qui tiendra compte des caractéristiques psychosociales propres aux jeunes en difficulté» (Dorais et Corriveau, 2006; Tichit, 2003).

On comprend alors que le concept de gang de rue constitue une sorte d'appellation-chapeau qui permet aux acteurs de recouvrir un grand nombre de réalités de terrain problématiques et d'être ainsi davantage mobilisés selon leurs besoins. Cette dénomination ne correspond pas à un phénomène précis, délimité. Sa définition ne peut donc que varier selon les évolutions locales des phénomènes problématiques et les politiques publiques globales mises en branle. Il faut également toujours garder à l'esprit, pour parer aux jeux de naturalisation du «phénomène de gangs de rue», que cette appellation ne renvoie pas à une réalité objective univoque.

C'est cette confusion définitionnelle et ses effets sur l'action concertée qui nous ont interpellés lors de nos entretiens avec les membres d'une table de concertation sur les gangs. Nous verrons les malaises ressentis par les intervenants à l'égard de la définition établie par le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ, 2008) qui stipule qu'un «gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégie la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives».

Approche conceptuelle et méthodologie

Notre démarche s'inscrit dans un paradigme compréhensif (Mucchielli, 2002 ; Simmel, 1908/1999 ; Weber, 1995) où les sens donnés à l'événement problématisé prennent forme dans la parole, les mots et les actes des acteurs sociaux. Notre paradigme part donc du principe que pour comprendre un phénomène social (les enjeux définitionnels et de prise en charge du phénomène de gang de rue), il convient de partir du sens que les acteurs sociaux y apportent dans leurs interactions avec les autres et selon le contexte, ici une action concertée. En effet, qui mieux que les intervenants communautaires et scolaires, les travailleurs de rue et les forces de l'ordre peuvent saisir ces enjeux auxquels ils sont confrontés, certes chacun de manière différente. Nous postulons à cet égard qu'il n'existe ni unité ni consensus dans les interprétations des acteurs sociaux (Dahrendorf, 1958 ; Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, 1997 ; Simmel, 1908/1999). Porteurs d'affiliations professionnelles différentes, voire parfois antagonistes, ces acteurs sont en effet toujours en situation de coopération conflictuelle au sens où « leurs intérêts distincts sont suffisamment divergents pour faire naître du conflit et des rapports de pouvoir, mais suffisamment convergents pour que, malgré tout, chacun reste à la table des négociations » (Van Campenhoudt *et al.*, 2005, p. 176).

Notre recherche s'appuie sur une sociologie des problèmes sociaux au sens de Spector et Kitsuse (1987), c'est-à-dire que nous nous intéressons au processus définitionnel entourant le « phénomène gangs de rue » et non à sa « réalité objective ». Nous estimons en effet qu'un problème social n'existe que lorsqu'il a été défini comme tel (Spector et Kitsuse, 1987, p. 1 et 5). En d'autres mots, les problèmes sociaux – ici les gangs de rue – renvoient à « the activities of individuals or groups making assertions of grievances and claims with respect to some putative conditions » (Spector et Kitsuse, 1987, p. 75). À cet égard, nous rejoignons Pires (1997, p. 36) sur l'analyse qu'il fait des postulats du constructivisme strict :

Pour la posture constructiviste stricte, le scientifique ne doit pas justifier ou contester les définitions de [situations problèmes] en se servant des faits, car il agit alors de la même façon que les gens dans la vie ordinaire ; il ne revient pas à la science de départager objectivement toutes ces prétentions à la réalité, à la gravité ou au manque de gravité des choses. Elle ne doit pas non plus soutenir la légitimité ou l'illégitimité de telle ou telle pratique

sociale ou décision politique. Les constructivistes stricts ne veulent surtout pas s'engager eux-mêmes dans un processus visant à statuer sur la réalité des problèmes sociaux et moins encore visant à revendiquer des solutions.

Ainsi, nous ne cherchons pas à cerner quelle devrait être la définition des gangs de rue ou encore à établir les critères internes ou externes qui permettraient de circonscrire le phénomène pour ensuite en évaluer son ampleur. Notre objectif consiste plutôt à montrer comment différents acteurs sociaux interprètent, et ce faisant, forgent ou construisent le « problème gangs de rue » afin de mettre en lumière les enjeux définitionnels (et les malaises) qui émanent des actions concertées sur un phénomène social aussi labile que celui des gangs de rue.

Notre approche fait sienne cette idée soulevée par Hamel *et al.* (2013, p. 7) selon laquelle l'absence de définition normalisée du phénomène des gangs de rue et le fait que les définitions évoluent selon les groupes d'intérêts et à travers le temps peut « indiquer que les gangs sont un problème qui est socialement construit » (Archbold et Meyer, 1999). Il faut noter cependant que même si nous ne cherchons pas à circonscrire cette « réalité objective », à l'interroger, les acteurs, eux, la remettent en question sans arrêt pour tenter de définir ce qu'est un gang de rue en général et chez eux. « Existe-t-il des gangs de rue dans la région ? » est une question récurrente soulevée par les acteurs. Ce sont leurs difficultés à y répondre et la persistance de leurs questionnements qui rendent leur action concertée brinquebalante dans ses fondations.

Nous avons donc interviewé individuellement treize participants à une table de concertation sur les gangs de rue issus de différents univers institutionnels afin de comprendre les différentes perceptions et les interprétations qu'ils retiennent du phénomène des gangs de rue tel qu'il se vit, pour eux, dans leur région. La collecte de données se fonde dès lors sur un échantillon qui assure la diversité des points de vue et des expériences (et non sur une représentativité des acteurs) (Lessard-Hébert *et al.*, 1997). L'exigence d'anonymat dans un contexte local qui ne concerne qu'un petit nombre de personnes nous a conduits à opter pour l'utilisation de prénoms masculins mixtes fictifs. Nous avons par ailleurs décidé de ne pas mentionner les appartenances professionnelles des différents participants afin de respecter une confidentialité qui ne pourrait pas être assurée autrement. En ne précisant pas l'affiliation professionnelle des membres de la table, nous ne serons toutefois pas en mesure de montrer le poids de ces affiliations dans les jeux de pouvoir qui président à l'orientation de l'action concertée et qui causent

sans nul doute une partie des tensions définitionnelles. Mais dans la mesure où notre propos porte d'abord sur les pièges et les atouts d'une définition établie ailleurs que sur le terrain même de l'action concertée, l'intelligibilité des résultats reste assurée. Enfin, le choix d'une ville de taille moyenne se justifie, outre la rareté des recherches la concernant lorsqu'il est question des gangs de rue, par le fait que le « phénomène gang de rue » a été constaté et maintes fois rapporté dans les médias locaux et qu'une escouade policière mixte a été mise sur pied pour y faire face.

L'entretien semi-directif est privilégié, car il permet de se concentrer sur la pertinence de l'objet d'étude et de préserver la continuité du discours du sujet (Ruquoy, 1995). Il s'agit pour nous de ne pas imposer des catégories préconstruites qui ne colleraient pas à l'univers socio-symbolique des acteurs interviewés. Les répondants ont par ailleurs été invités à réfléchir sur des justifications, des paradoxes et des objections possibles concernant certaines pratiques en cours au sein de la table de concertation. Pour l'analyse de contenu, nous avons suivi la procédure de l'analyse thématique (Quivy et Van Campenhout, 2006) dans le cadre d'un paradigme constructiviste (Alvesson et Kärreman, 2011 ; Spector et Kitsuse, 1987). Nous verrons qu'un écart trop grand entre une définition, dans ce cas-ci une définition policière, et la réalité sur le terrain des acteurs de la table soulève un enjeu de crédibilité puisqu'un critère fondamental d'application et de mise en pratique d'une notion est que celle-ci parle aux acteurs qui la mobilisent ; elle doit faire sens pour eux au regard de leur réalité de terrain (voir Hamel *et al.*, 2013, p. 13). En outre, cet écart est également à relever pour expliciter les raisons de certains malaises liés à l'action concertée.

La difficulté d'établir une définition conjointe de la problématique des gangs de rue

Quand la table se met en place en tant qu'action concertée sur les gangs de rue, elle emprunte très vite la définition et le vocabulaire policiers d'un « phénomène » à circonscrire, à prévenir et à réprimer. Or, ce vocabulaire apparaît rapidement décalé et contre-productif, notamment parce que – du point de vue de la plupart des membres de la table – ce phénomène paraît globalement peu présent sur leur territoire ou en tout cas difficile à cibler. Comme le dit Daniel : « Je ne sais pas si je dois m'inquiéter des gangs de rue, mais je m'inquiète en tout cas des bandes

de jeunes.» Gaël estime pour sa part qu'«on sait qu'il y a des jeunes qui fréquentent d'autres jeunes, mais après, est-ce que c'est des gangs de rue? Je veux dire, la définition est très large». Henri abonde dans le même sens et souligne à quel point la définition est floue par rapport à ce «qu'on voit sur le terrain». Louis mentionne à cet égard qu'à «un moment donné, tout le monde mettait tout dans les gangs de rue. Une gang de jeunes au parc, pas une gang de rue! Y'avait des gangs de rue partout. Mais là, on sait que ce n'est pas des gangs de rue».

Pour d'autres, comme Dominic, «on sait qu'il y a des gangs [dans la région], mais la police n'est pas encore sûre de la définition à leur donner». Pascal croit aussi «à la présence de gangs de rue dans la région et qu'en tout cas, il y a un problème d'hypersexualisation avec nos jeunes». Quant à Morgan, il est l'un des rares à se montrer inflexible sur cette présence: «J'ai perdu ma naïveté, je sais reconnaître un regroupement de jeunes qui fait des conneries et un gang de rue. Et dans mon service, j'en vois des gens qui sont passés par les gangs de rue, ils ont un regard dur, tsé.»

Claude est nettement plus perplexe quant à cette «naïveté». Il estime que: «quand quelqu'un vient me dire: "Ah, les gangs de rue se servent des centres jeunesse pour recruter des filles!" c'est quasiment anecdotique ou c'est de la légende urbaine là». Pour lui, «c'est sans doute plus des gangs d'ados que des gangs de rue qu'on a [ici]», même s'il reconnaît qu'«un gang de rue qu'on ne voit pas, ce n'est pas un gang de rue qui n'est pas là». Plus loin, il soutient ensuite le contraire, mais toujours pour désenfler le «phénomène»: «le gang de rue, c'est quand le criminel ou le groupe de criminels se tient à la vue de tout le monde dans des endroits publics, puis fait de la pression sur la communauté. [Alors que] le crime organisé... c'est toujours dissimulé, leur rencontre, c'est toujours caché». Comme Claude, Alexandre se montre lui aussi moins alarmiste que Morgan et affirme que «dans le travail au quotidien avec les jeunes contrevenants, [la question des gangs] reste un phénomène très marginal. À moins que des choses nous passent sous le nez, qu'on n'en soit pas conscient».

Les partenaires de la table se questionnent en outre sur «ce qu'ils savent vraiment», sur la tournure que pourraient prendre les événements, sur l'arrivée possible (et prochaine) de ces gangs de rue dans leur région. «On voit le phénomène arriver. On voit ce qui se passe ailleurs. Faut donc être au fait de tout ça pour mieux intervenir [le moment venu]» (Raphaël). Cette idée d'être prêt à faire face à un

phénomène qui ne peut qu'advenir est également évoqué par Paul : « Être membre de la table, pour moi, c'est justement pour voir venir des questions, d'être capable de réagir si... Pour nous autres, c'est aussi important si à un moment donné il arrive justement que des gangs de rue se réinstallent. Puis il y a des secteurs qui deviennent plus problématiques. » La région est perçue par plusieurs intervenants comme un lieu de vente de drogue pour des gangs de rue venus de l'extérieur (Montréal), mais qui sont susceptibles de s'installer en ville. Les gangs de rue dans cette région se caractériseraient ainsi par leur extériorité et leur caractère temporaire. La ville serait pour le moment un territoire transitoire, mais la situation évoluerait. Des *petites gangs de rue* d'hier, on aurait maintenant affaire aux *professionnels des gangs de rue*, plus violents et davantage tournés vers les règlements de compte (Emmanuel).

Mobiliser l'étiquette « gang de rue » renvoie donc à une certaine urgence d'agir pour éviter le pire, ce qui permet de légitimer l'action d'intervenants qui cherchent à en savoir plus (Gabriel) sur la situation qui les préoccupe, peu importe d'ailleurs que cette situation s'approche ou non de l'étiquette qui la caractérise. « Je ne suis pas sûr qu'on puisse parler de gangs de rue [dans la région], mais en même temps, peut-être que si on regarde mieux et tous ensemble, on y verra plus clair et qui sait, qu'on en verra, des gangs de rue » (Raphaël). En savoir plus peut cependant soulever des interrogations, notamment éthiques, si la démarche se fonde sur une étiquette qui apparaît pour beaucoup décalée. En effet, même si une étiquette décalée présente des attraits pour certains intervenants (comme justifier l'action collective), elle peut également conduire « à un retour de boomerang » (Frédéric), par exemple en piégeant la table dans un mandat qui ne peut qu'échouer : « Il y a une période où la table réfléchissait sur la façon de faire sortir les jeunes des gangs de rue, mais comme il n'y avait pas de gangs, c'était difficile de les aider à en sortir » (Paul). Ce retour de boomerang peut aussi piéger la table de concertation en la limitant à un mandat qui ne peut que « ne pas échouer » (du moins à court terme) : par exemple, en montant des pièces de théâtre dans les écoles pour éviter qu'un jour, si des gangs de rue apparaissent, les jeunes y adhèrent.

Toujours au rang des malaises liés à l'étiquette « gang », notons les difficultés à disposer de bons outils d'intervention si l'on s'appuie sur de « mauvaises définitions ». Quelles soient plus ou moins imposées de l'extérieur ou que les membres de la table finissent par se les imposer eux-mêmes, ces « mauvaises définitions » peuvent faciliter une non-

maîtrise des finalités et des résultats de l'action concertée. Même si Georges veut rester impliqué à la table de concertation, il demeure dubitatif sur les dispositifs mis en place parce que, pour lui, «on est moins face à des gangs de rue que devant des bandes de jeunes pas vraiment organisées et qui font plutôt de petites choses (graffitis). Et les vols, parfois, c'est d'abord pour survivre. Peut-être que je suis un peu naïf, hein». Gaël se demande aussi s'il fait preuve de candeur quand il invite à ne pas tout confondre :

Aujourd'hui, vous avez des jeunes filles qui vivent dans la marginalité et qui vont accepter de coucher pour le gîte. Ça devient très vite complexe et je n'irais pas trop vite avec le raccourci de la prostitution juvénile, des gangs de rue, etc. J'ai aussi des indices très clairs qu'il y a des dealers dans mes clients mais faut-il parler de gangs de rue ? Les gangs de rue, c'est un peu à la mode, hein.

Quoi qu'il en soit, Emmanuel considère lui aussi que sans «bonnes définitions», il n'y a pas de bonnes ressources et que sans bonnes ressources, on ne peut aboutir à de «bonnes définitions» :

La table, on a décidé de ne plus y aller parce qu'elle essayait juste de reproduire ce qui se faisait à Montréal. La définition des gangs de rue, elle a été définie là-bas, pas localement. (...) Pour des colloques inutiles qui ne touchent pas à nos pratiques concrètes, il y a de l'argent mais pas pour des travailleurs de rue supplémentaires. Les besoins sont ailleurs que là où on nous donne des ressources. On doit donc se contenter de ce qu'on peut faire.

Lou se méfie pour sa part «des recettes toutes faites pour décrire ce qui se passe et pour intervenir localement».

Mais le retour de boomerang peut également entraîner d'autres désagréments pour l'action concertée, comme l'injonction paradoxale suivante : mettre en place une action concertée sur les gangs de rue pour informer la population qu'il n'y en a pas. Claude explique : «Même s'il devait y avoir des gangs de rue, c'est des cas isolés, pas un phénomène. Avec la table, on a d'ailleurs contacté les médias pour démystifier ce "phénomène". Mais bon, faudrait déjà arrêter de parler d'une table sur les gangs de rue et dire plutôt : table sur la jeunesse criminalisée.»

Mais l'étiquette «gang de rue» dispose également d'atouts. Elle aide notamment à attirer l'attention du politique, des médias et de l'opinion publique sur une situation que les métiers du social estiment digne d'attention (Frédéric). Elle peut donc aider ces intervenants, du moins

plusieurs d'entre eux le croient-ils, à voir leur action reconnue et du même coup, les aider à obtenir des ressources additionnelles (formation, personnel, information) pour la situation qu'ils espèrent mieux circonscrire et, au besoin, endiguer. Georges l'exprime bien : « Des trucs comme la table, c'est important. On veut rester dessus, vu les jeunes qu'on dessert et qu'une partie d'entre eux peut être affiliée aux gangs de rue ou à la délinquance jeunesse en général. Je n'ai pas les outils pour pêcher les infos et j'aimerais les avoir. »

À cela, il faut bien sûr ajouter des enjeux financiers et politiques, ou du moins qui sont vécus comme tels par des membres de l'action concertée. Dominic ne s'en cache pas : « En 2003, la police a voulu mettre en œuvre une table pour prévenir le phénomène appar... à Montréal. » Alexandre est encore plus acerbe : « La police dit qu'il y a des gangs de rue parce que ça ramène des sous, point. » À la fois amusé et un brin désabusé, Claude estime par ailleurs que « sans la police, la table va sans doute disparaître, un peu comme si quand on portait quelque chose, on se sent obligé que ça dure ».

Mais s'en tenir à ces seuls arguments économique et politique pour expliquer le maintien d'une table de concertation sur le phénomène de gang de rue reviendrait à oublier : 1) que les membres de la table ne dépendent pas de cette ressource financière, par ailleurs très modeste (les organismes, comme les membres qui les représentent à la table, ne doivent en effet pas leur existence à celle-ci) ; et 2) que le maintien d'une telle étiquette permet aussi, on l'a dit, de remplir diverses fonctions pour une action concertée comme la table (alerter le politique, les médias et l'opinion publique sur une situation digne d'attention ; faciliter des interventions dans la mesure où tout ce qui gravite autour des « gangs de rue » inquiète et justifie l'action). Frédéric dira ainsi que cette étiquette aide à mettre des mots sur une réalité incertaine ; les mots, quels qu'ils soient, restant nécessaires pour circonscrire un tant soit peu la cible de l'action.

La complexité du phénomène de gang et son incertitude définitionnelle obligent donc les intervenants à « se laisser teinter par l'autre » (Paul). André croit lui aussi la table capable « de se donner puis de se réapproprié des définitions et des solutions communes », mais à condition d'une part, « de ne pas juste répondre à une injonction politique et policière » et d'autre part, « d'accepter de travailler ensemble dans le complexe, voire dans le flou (c'est plus difficile à faire vivre, mais à mon avis plus créateur et générateur d'actions) ». Or, Alexandre comprend

qu'ajouter des compétences ne rend pas nécessairement la tâche de la table plus claire ni son apport plus riche, mais peut au contraire appauvrir son mandat, le rendre plus indistinct. « Rester dans le flou, c'est tuer la table », dira-t-il. Même si les flous dont parlent Alexandre et André (voir *supra*) ne sont pas tout à fait synonymes, on comprend qu'il y a là un possible point de friction sur les fondations à poser pour cette action concertée : sans véritable public cible établi et dont la définition serait partagée par les membres, l'action concertée peut, en voulant tout faire, ne pas faire grand-chose.

Discussion et conclusion

Notre recherche soulève une fois de plus les difficultés rencontrées par les acteurs sociaux pour fonder le socle commun propre à la bonne marche d'une action concertée. L'efficacité d'une telle approche repose en effet sur la capacité à faire consensus autour d'une définition partagée du problème selon la réalité locale, définition qui doit ensuite permettre de déterminer les lignes directrices de l'action qui sera entreprise. Or, nous avons constaté que la rhétorique et le vocabulaire avec lesquels sont pris les membres de la table ne leur paraissent pas toujours adéquats pour décrire le phénomène qu'ils cherchent à cerner (par exemple, parler de « gangs de rue » sans être sûrs qu'il en est vraiment question sur le territoire concerné). Cette rhétorique et ce vocabulaire peuvent certes aider à « mettre des mots » (Frédéric) sur ce « phénomène », à attirer l'attention sur lui (et sur ceux qui le prennent en charge) ou encore à légitimer l'action de ceux qui cherchent à « en savoir plus » (Gabriel).

Mais un tel pari reste néanmoins fragile et peut entraîner des conséquences problématiques quand survient « le retour de boomerang de cette étiquette » (Frédéric). Que ce soit en se retrouvant piégé par un écart croissant entre « les mots et les choses » (et le risque notamment d'avoir un mandat qui ne peut qu'échouer⁹ ou, au contraire, que « réussir¹⁰ »), en se voyant imposer des injonctions paradoxales, ou encore en éprouvant des difficultés à disposer de bons outils à partir de mauvaises définitions.

9. Difficile en effet de prétendre évaluer la qualité des actions concertées autour du phénomène des gangs de rue s'il n'y en a pas.

10. Les guillemets soulignent le fait qu'il s'agit davantage de non-échec que de succès proprement dit. Difficile en effet d'échouer à faire disparaître le phénomène des gangs de rue s'il est d'emblée absent.

«Gangs de rue», «bandes de jeunes», «pseudo-gangs», «jeunes à risques», voilà autant d'appellations soulevées par les intervenants pour essayer de circonscrire l'objet de leurs interventions. Cette multiplicité des points de vue rend dès lors l'intervention collective plus difficile et met en lumière certains malaises du travail en concertation sur un sujet aussi labile que celui des gangs de rue. D'ailleurs, pendant la période de réalisation de la recherche, le collectif a vécu une étape critique de redéfinition et de réajustement de son mandat, voire de sa raison d'être, car le collectif semble échouer à s'approprier le problème des gangs de rue, ce qui rend son existence instable, fragile.

En effet, si dans une perspective idéalisée, les actions concertées visent l'élaboration de projets communs «s'adaptant à des réalités qui bougent vite» (Paul) et impliquant la reconnaissance mais aussi les limites de chaque partenaire, il ne faut pas négliger les défis qui consistent à faire collaborer des catégories d'acteurs aussi différentes que des policiers, des médiateurs scolaires, des organismes communautaires et des travailleurs de rue dans une même optique ou finalité (voir Van Oustrive, 2000, p. 449-450). «Qui trop embrasse mal étreint», affirmera Gabriel. À courir trop de lièvres à la fois, c'est-à-dire à s'attaquer simultanément à la prévention, à la répression, à la sensibilisation et à la formation (les quatre axes prioritaires du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue*), ne risque-t-on pas de n'en attraper aucun? Les critères d'évaluation d'un objectif n'étant pas les critères d'un autre, il devient rapidement difficile d'évaluer la qualité d'une action concertée quand aucune hiérarchie ou public cible n'est défini. C'est ainsi qu'une action concertée comme la table a pu parfois glisser dans «la prévention de la prévention» (Frédéric), confondant «cas isolés et phénomène» (Claude), «pseudo-gangs et gangs de rue» (Alexandre), et s'arrêtant même parfois aux «p'tits culs qui jouent aux gangs» (Dominic).

Références

- Alvesson, M. et Kärreman, D. (2011). Organizational discourse analysis – well done or too rare? A reply to our critics. *Human relations*, 64(9), 1193-1202.
- Archbold, C. A. et Meyer, M. (1999). Anatomy of a gang suppression unit: The social construction of an organizational response to gang problems. *Police Quarterly*, 2(2), 201-224.
- Ball, R. A. et Curry, G. D. (1995). The logic of definition in criminology: Purposes and methods for defining “gangs.” *Criminology*, 33(2), 225-45.

- Bourque, P. et Lavertue, R., avec la collaboration de Huard, A. et Keable, P. (2012). *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2011-2014)*. Québec: Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Cauchie, J.-F. et Corriveau, P. (2012). Des actions concertées pour des 'gangs de rue' ou des 'gangs de rue' pour des actions concertées? *Champ pénal/ Penal field*, IX. Repéré à <http://champpenal.revues.org/8368>.
- Chettleburgh, M. C. (2007). *Young Thugs. Inside the Dangerous World of Canadian Street Gangs*. New York, NY: Harper Collins.
- Corriveau, P. (2009). La violence dans l'univers des gangs: du besoin de protection à la construction identitaire masculine. *Revue de l'IPC Review*, 3, 117-134.
- Dahrendorf, R. (1958). Out of Utopia: Toward a Reorientation of Sociological Analysis. *American Journal of Sociology*, 64(2), 115-128.
- Decker, S. H. et Kempf-Leonard, K. (1991). Constructing Gangs: The Social Definition of Youth Activities. *Criminal Justice Policy Review*, 5(4), 271-291.
- Dorais, M. et Corriveau, P. (2006). *Jeunes filles sous influence. Prostitution juvénile et gangs de rue*. Montréal, Québec: VLB éditeur.
- Esbensen, F.-A., Winfree, L. T. Jr., He, N. et Taylor, T. J. (2001). Youth gangs and definitional issues: When is a gang a gang, and why does it matter? *Crime and Delinquency*, 47(1), 105-130.
- Franzese, R. J., Covey, H. C. et Ménard, S. (2006). *Youth gangs* (3^e éd.). Springfield, IL: Charles C. Thomas Publisher, Ltd.
- Guay, J.-P. et Gaumont-Casias, J. (2009). *Le phénomène des gangs de rue au Québec: vers le développement d'un cadre de mesure*. Montréal, Québec: Ministère de la Sécurité publique du Québec. Repéré à: <http://www.gangsderue.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/rapport-dev-cadre-mesure.pdf>
- Hamel, S., Alain, M., Newman, K. et Domond, P. M. (2013). *Le phénomène des gangs, ici et ailleurs, mise à jour des connaissances: Rapport intégral*. Québec: Fonds québécois de recherche sur la Société et la Culture.
- Hamel, S., Cousineau, M.-M. et Vézina, M. (2008). Prévenir les gangs avec une approche globale et intégrée: le rôle crucial des agents de liaison. *Revue de l'IPC Review*, 2, 57-81.
- Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, G. J. (1997). *Jeunesse et gangs de rue – Phase 1: Revue de littérature*. (Rapport soumis au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal). Montréal, Québec: Institut de recherche en développement social pour les jeunes.
- Horowitz, R. (1990). Sociological perspectives on gangs: Conflicting definitions and concepts. Dans C.R. Huff (dir.), *Gangs in America* (p. 37-54). Newbury Park, CA: Sage.
- Klein, M. W., Kerner, H.-J., Maxson, C. L. et Weitekamp, E. G. M. (2001). *The Eurogang paradox: Street gangs and youth groups in the U.S. and Europe*. New York, NY: Springer Publishing.
- Lessard-Hebert, M., Goyette, G. et Boutin, G. (1997). *La recherche qualitative. Fondements et Pratiques*. Paris-Bruxelles, France-Belgique: De Boeck Université.

- Mohammed, M. (2007). Des 'bandes d'ici' aux 'gangs d'ailleurs': comment définir et comparer? Dans M. Mohammed et L. Mucchielli (dir.), *Les bandes de jeunes. Des 'blousons noirs' à nos jours* (p. 265-287). Paris, France: La Découverte.
- Mohammed, M. et Mucchielli, L. (dir.) (2007). *Les bandes de jeunes. Des 'blousons noirs' à nos jours*. Paris: La Découverte.
- Mucchielli, L. (2002). L'évolution de la délinquance juvénile: essai de bilan critique. *Vie sociale*, 3, 21-47.
- Perreault, M. (2005). Les gangs de rue: un passage risqué. Dans D. Jeffrey, D. Le Breton et J.-J. Levy (dir.), *Jeunesse à risque. Rite et passage* (p. 57-68). Québec: PUL.
- Pires, A. P. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. Dans J. Poupard, J.-P. Deslauriers, L. H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 3-54). Montréal, Québec: Gaëtan Morin éditeur.
- Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue (2007-2010) (2007). *Gangs de rue. Agissons ensemble*. Québec: Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Quivy, R. et Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, France: Dunod.
- Robert, P. (1966). *Les bandes d'adolescents*. Paris, France: Les éditions ouvrières.
- Robert, P. et Lascoumes, P. (1974). *Les bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*. Paris, France: Les éditions ouvrières.
- Ruquoy, D. (1995). Situation d'entretien et stratégie de l'interviewer. Dans L. Albarello, F. Digneffe, J. P. Hiernaux, C. Maroy, D. Ruquoy et P. De Saint-Georges (dir.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales* (p. 59-82). Paris, France: Armand Collin.
- Sanchez-Jankowski, M. S. (1991). *Islands in the street: Gangs in American urban society*. Berkeley, CA: University of California Press.
- Sanchez-Jankowski, M. S. (1994). Les gangs et la presse. La production d'un mythe national. *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 110-117.
- Service du renseignement criminel du Québec [SRCQ] (2008). *Qu'est-ce qu'un gang de rue?* Québec: Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Simmel, G. (1908/1999). *Sociologie, étude sur les formes de la socialisation*. Paris, France: PUF.
- Spector, M. et Kitsuse, J. I. (1987). *Constructing Social Problems*. New York, NY: de Gruyter
- Spergel, I. A. (1995). *The youth gang problem: A community approach*. New York, NY: Oxford University Press.
- Sullivan, M. L. (2005). Maybe we shouldn't study 'gang'. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 21(2), 170-190.
- Tichit, L. (2003). Gangs juvéniles et construits ethniques dans le contexte américain. *Criminologie*, 36(2), 57-68.

- Van Campenhoudt, L., Chaumont, J.-M. et Franssen, A. (2005). *La méthode d'analyse en groupe. Applications aux phénomènes sociaux*. Paris, France : Dunod.
- Van Oustrive, L. (2000). Pénalisation du social et non-socialisation du pénal : évaluation et alternatives politiques. Dans L. Van Campenhoudt, Y. Cartuyvels, F. Digneffe, D. Kaminski, P. Mary et A. Rea (dir.), *Réponses à l'insécurité : des discours aux pratiques* (p. 443-466). Bruxelles, Belgique : Labor.
- Weber, M. (1995). *Économie et société, tome 1 : les catégories de la sociologie*. Paris, France : Agora, Pocket, Plon.
- White, R. (2008). Disputed definitions and fluid identities: The limitations of social profiling in relation to ethnic youth gangs. *Youth Justice*, 8(2), 149-161.

From Brats to Street Gangs. Concerted Action and Definitional Issues

ABSTRACT • *“Street gangs” have been a source of political and police concern in Canada for almost twenty years. This concern led to the development of two successive intervention plans in Quebec in the late 2000s. In several cities in Quebec, community consultation groups (tables de concertation) on gangs were created. The researchers, having learned about the difficulties one of those tables was having in clarifying its mandate, conducted semi-structured interviews with its members (police, youth centre workers, members of community organizations, individuals from the schools). The interviews specifically addressed the gap between the police definition of the phenomenon of street gangs adopted by the table and the “realities on the ground” that they had to deal with – “realities” about which there was no consensus. These gaps raise a number of concerns that affect both the purpose of the table and the legitimacy of its concerted actions.*

KEYWORDS • *Street gangs, youth gangs, definition, Québec, concerted action.*

De los grupos juveniles à las pandillas callejeras. Acción concertada y definiciones

RESUMEN • *En Canadá, el fenómeno de las «pandillas callejeras» suscita inquietud política y policial desde hace casi veinte años. De esta inquietud nacen en Québec dos planes de intervención sucesivos a finales de los años 2000. Así es como, en varias ciudades de Québec, han nacido grupos de concertación sobre las pandillas. Habiéndonos informado sobre las dificultades que atravesaba uno de esos grupos, en relación a su razón de ser, recurrimos a entrevistas semi-directivas con miembros pertenecientes a servicios policiales, institutos de menores, organismos comunitarios y escuelas. Dichas entrevistas se concentraron específicamente sobre las diferencias que los miembros del grupo percibían entre la definición policial de pandillas callejeras adoptadas por el grupo y sus «realidades del terreno»; realidades que distaban de llegar a un consenso. Veremos que estos desniveles suscitan numerosos malestares que afectan tanto a la razón de ser del grupo, como a la legitimidad de las acciones concertadas.*

PALABRAS CLAVE • *Pandillas callejeras, bandas de jóvenes, definición, Québec, acciones concertadas.*